

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 4
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après

dépôt en

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GONET Grégory, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés aux panneaux d'affichage de la Mairie le 12/04/2026.

Présents : GONET Grégory, Maire.

Mmes : DELACOUR Manuela, DENISET Frédérique, JOUIN Murielle, PERRIER Karine, THEVOT Florence, VALLET Mathilde

MM. : AOUAD Mohamed, AVEZARD Guillaume, DUCHAMP Thierry, GASNIER Jérôme, GONDEL Ludovic, GRYZ Arnaud, MILANO Estèphe

Excusé.e. : BOUCLET Nadine

Pouvoir : BOUCLET Nadine donne pouvoir à Murielle JOUIN.

A été nommée secrétaire : DELACOUR Manuela

D 2026-016: AFFAIRES GENERALES : AVIS SUR LA DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SITE INDUSTRIEL SITUE SUR LA COMMUNE DE BEAUGENCY – SOCIÉTÉ JORIS IDE ATLANTIQUE COMPTOIRE DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE

Le terrain du projet est situé en entrée de ville à l'extrême Nord-Est de Beaugency à la limite communale avec Messas. Il est implanté au centre du lieu-dit « Les rues longues » en frange de ville. L'assiette de projet est cadastrée section ZE et est composée de 9 parcelles allant de 29 à 36 et de la parcelle 203.

La parcelle de projet est uniquement accessible depuis la rue de la Pointe Maubinée autrement nommée la D918. Il s'agit d'une rue secondaire du réseau viaire de la commune. Elle est parallèle à l'axe structurant Est/Ouest formé par la D2152 qui relie Orléans à Blois en passant par Meung, Beaugency et Mer.

Cette parcelle classée en zone Ui du PLU et se situe dans la continuité de la ZAC Acti-Loire voulue par le règlement d'urbanisme.

Le projet vise à la création d'un site industriel (non accessible au public) de production de profilés métalliques de vêtements du bâtiment, comprenant des ateliers et des bureaux pour l'entreprise JORISIDE. Entreprise dont l'activité principale est le profilage du métal à froid par formage ou pliage pour la fabrication de profils de toitures et de bardages. L'entreprise fait partie du groupe international et leader mondial Kingspan et emploie plus de 1200 salariés à travers l'Europe.

La construction sera réalisée en 3 phases de successives :

1. Construction d'une première ligne de fabrication de panneaux sandwich et d'un petit bâtiment logistique (mise en service prévisionnelle : ...)
2. Construction d'une seconde ligne de panneaux sandwich et d'un bâtiment de bureaux (mise en service prévisionnelle : ...)
3. Construction d'une ligne de fabrication de profils bac sec (mise en service prévisionnelle : ...)

Chacune de ces 3 phases est accompagnée du traitement VRD et paysager correspondant.

L'ensemble bâti est composé de 4 constructions à ossatures métallique :

- A l'Est, le bâtiment de production de panneaux sandwich. Il s'agit d'un long parallélepède rectangle à toiture faible pente avec acrotère, dont la façade sur la cour de stockage est ponctuée de petits volumes animant la longueur du pan. Ce bâtiment renferme le process en deux lignes de fabrication sous ses deux grandes halles, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement de la chaîne et le stockage des bobines de tôles d'acier (la matière première) et pour finir les locaux sociaux utiles à l'accueil des salariés (vestiaires, réfectoire et sanitaires)
- Au Nord, le bâtiment de stockage d'emballage. De forme simple à toiture faible pente sans acrotère, cette construction rectangulaire est composée de 3 fonctions : le stockage des produits d'emballage, l'atelier de maintenance et le box de rechargement des chariots élévateurs électriques nécessaires au chargement des livraisons.
- Au Nord-Ouest, le bâtiment de production des bac secs et des profils de finition. Comme le bâtiment de production précédent, il est de forme rectangulaire à toiture plate et acrotère. Il renferme les lignes de production de plateau, de bac sec de couverture et de bardage, ainsi que le stockage de la matière première tout juste nécessaire à cette production (bobines de tôle d'acier).
- Enfin, à l'angle Sud de la parcelle prennent place les bureaux administratifs nécessaires à la gestion comptable, logistique et production. Véritable bâtiment signal en R+1, il est caractéristique d'un bâtiment tertiaire moderne, avec de larges baies accompagnées de protections solaires en métal perforé. Il offre tout le confort nécessaire avec un réfectoire prolongé d'une terrasse extérieure, des bureaux mixant open-spaces et bureaux individuels en fonction des besoins.

L'augmentation majeure du trafic se limite à la D918, route desservant le projet, cette départementale ne sera utilisée que sur une portion pour rejoindre les principaux axes de circulation A10/D2152.

Plus d'un tiers des membres (7 membres) a réclamé le vote à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités Territoriales.

Il convient aux membres du conseil municipal de donner leurs avis sur ce projet.

Il a été procédé au vote à bulletin secret, le résultat du vote est le suivant : 11 pour le projet et 4 contre.

Après en avoir délibéré, par un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à la majorité décide :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Secrétaire de séance,
DELACOUR Manuela

Maire,
GONET Grégory

